

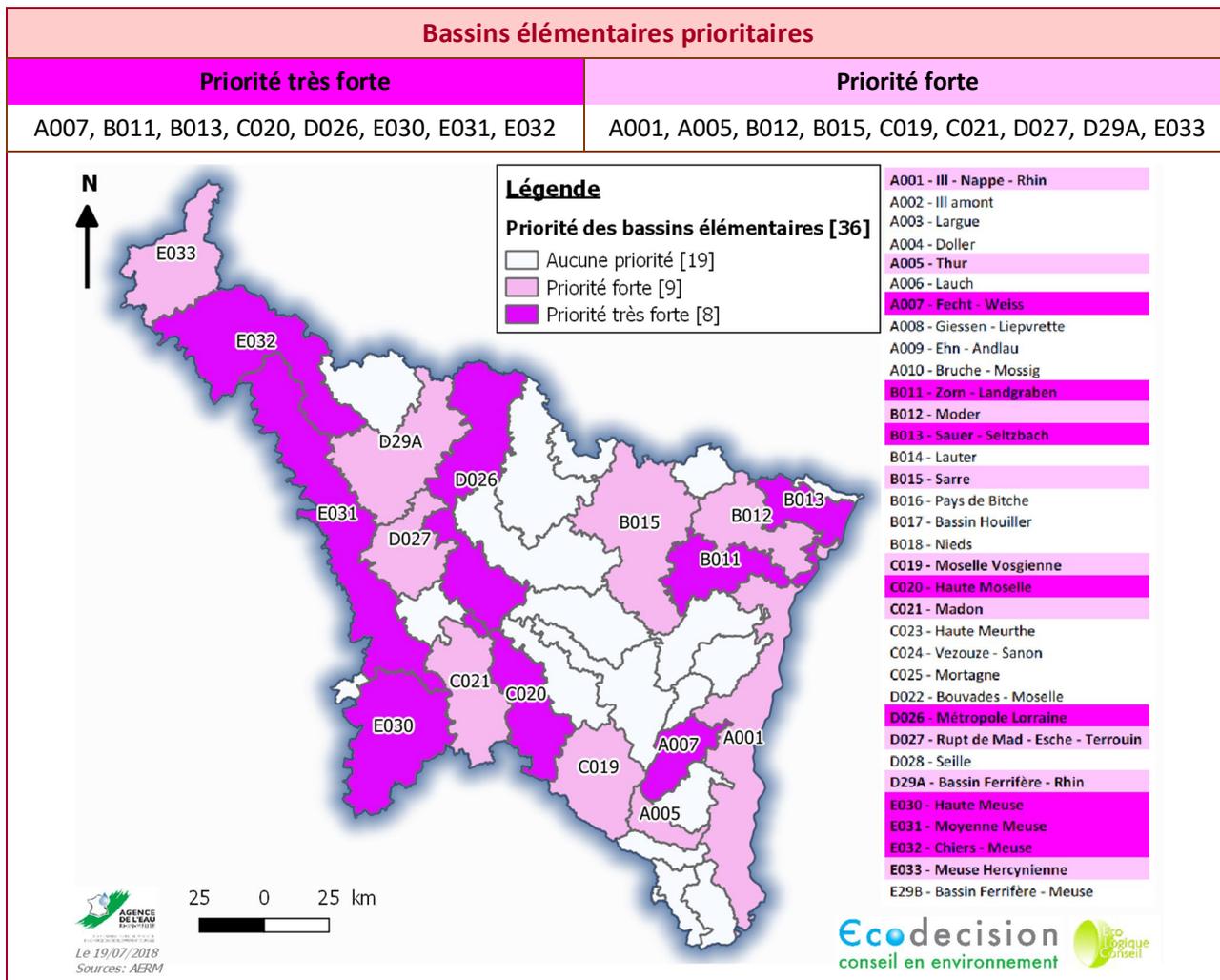
Thématique - Quantité d'eau

Q

Les mesures proposées dans cette thématique concernent les populations et entreprises (hors agriculture, foresterie et navigation) prélevant de l'eau. Elle ne tient pas compte des mesures d'animation, de sensibilisation, communication, suivi et conseil qui sont déjà abordées dans la thématique Adaptation de la société.

Liste des mesures et actions contenues dans la fiche

Q1 - Réduire les volumes d'eau utilisés	
- Q1.1 - Développer les dispositifs de récupération d'eau de pluie	P 3
- Q1.2 - Développer les dispositifs hydro-économiques	P 4
- Q1.3 - Limiter le développement d'activités fortement dépendantes de la ressource en eau	P 6
- Q1.4 - Développer la réutilisation des eaux usées traitées	P 6
- Q1.5 - Développer des espaces verts collectifs peu consommateurs d'eau	P 6
Q2 - Diminuer les pertes d'eau	
- Q2.1 - Améliorer la performance des réseaux de distribution	P 7
- Q2.2 - Développer une politique tarifaire incitative, notamment en période estivale	P 8
- Q2.3 - Limiter le drainage	P 8
Q3 - Mener une stratégie de gestion des étiages	
- Q3.1 - Accompagner l'organisation des gestions de crises	P 9
Q4 - Rétablir la circulation naturelle de l'eau	
- Q4.1 - Rétablir la fonctionnalité des zones humides	P 10
- Q4.2 - Rétablir la fonctionnalité des cours d'eau	P 11



Q1 - Réduire les volumes d'eau utilisés	
Objectif de la mesure	Adapter les stratégies locales relatives à l'utilisation de la ressource en eau compte tenu des évolutions climatiques futures
<p>Cette mesure se décline en plusieurs actions à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Q1.1 - Développer les dispositifs de récupération d'eau de pluie - Q1.2 - Développer les dispositifs hydro-économiques - Q1.3 - Limiter le développement d'activités fortement dépendantes de la ressource en eau - Q1.4 - Développer la réutilisation des eaux usées traitées - Q1.5 - Développer des espaces verts collectifs peu consommateurs d'eau 	

Action - Q1.1 - Développer les dispositifs de récupération d'eau de pluie			
Description	Soutenir la distribution (subvention, offre, promotion) de récupérateurs d'eau de pluie dans les jardins et de dispositifs récoltants les eaux de pluies urbaines, ... Encourager les collectivités à montrer l'exemple en installant des équipements dans l'espace public. Cette mesure doit être mise en œuvre avec la mesure AA1.2 dès lors qu'elle concerne le secteur agricole.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	<2 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS4.1, AA1.3, AF1.5, Q1.3		
Illustration relative à l'action Q1.1			
Exemple de projet	Holving : Une gestion des eaux pluviales revisitée		
<p><u>Localisation du projet :</u> Holving (Moselle)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Commune de Holving (Moselle)</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> -</p> <p><u>Financements :</u> Le financement du projet a été réalisé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p><u>Contexte :</u> C'est au moment de la réflexion autour de la construction d'un nouveau centre socioculturel que la commune d'Holving (1 300 habitants) s'est interrogée de manière globale sur les solutions existantes pour optimiser, écologiquement parlant, cet investissement. La commune s'est orientée vers une gestion alternative des eaux pluviales, qui ne sont plus collectées via les égouts mais récupérées afin de les réutiliser à bon escient.</p> <p><u>Résumé du projet :</u> Le projet a compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) la collecte des eaux pluviales du centre culturel mais aussi de la mairie, du presbytère, de deux habitations privées, du complexe sportif et scolaire, soit près de 1 400 m² de toiture ; (2) leur stockage dans une cuve de 30 m³ ; (3) leur valorisation en arrosant le stade municipal, les espaces fleuris, le verger de l'école ainsi que son potager et en assurant les besoins en eau sanitaire du complexe sportif ; (4) la réalisation de près de 3 000 m² de voiries en enrobé filtrant autour du centre culturel ; (5) un travail scolaire de sensibilisation des enfants à certains enjeux comme le changement climatique, la rareté de l'eau et cette nécessité d'en prendre soin. 			

Ces choix ont permis de réduire la quantité d'eau transitant par les réseaux d'assainissement, soulageant la station d'épuration d'eaux qui pouvaient parasiter son bon fonctionnement. Autre avantage : limiter les désagréments de type « cave inondée » en cas de surcharge du réseau unitaire.

Sources bibliographiques :

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (2017). *Trophées de l'eau 2017 : Une gestion des eaux pluviales revisitée*. Disponible sur : <http://www.lestropheesdeleau.fr/wp-content/uploads/2017/09/Holving.pdf>

Action - Q1.2 - Développer les dispositifs hydro-économiques			
Description	Soutenir la distribution (subvention, offre, promotion) de dispositifs hydro-économiques pour de nombreux usages, tant collectifs qu'individuels (chasses d'eau, robinetterie, systèmes d'irrigation,...).		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	<2 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS4.1, AA1.3, AF1.5, Q1.3		
<i>Illustrations relatives à l'action Q1.2</i>			
Exemple de projet	Île Ponant, une nécessité de faire des économies d'eau		
<p><u>Localisation du projet :</u> Île Ponant (Mer Manche)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> 60 ha (île de Sein) et 84 km² (Belle-Ile-en-Mer)</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Association des îles du Ponant</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> Mairies des îles du Ponant, Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation</p> <p><u>Financements :</u> Non connus</p>			
<p><u>Contexte :</u> La consommation en eau sur les îles est une problématique majeure en raison notamment de l'énergie importante qu'elle demande pour alimenter les habitants. Dans un contexte d'évolution climatique impliquant des périodes de déficits hydrique de plus en plus fréquentes, l'association des îles du Ponant a proposé la mise en œuvre de systèmes hydro-économiques dans les habitations de l'île.</p>			

Résumé du projet :

Le projet propose l'installation de systèmes hydro-économiques dans les habitations de l'île et les établissements publics. Les mairies distribueraient des kits hydroéconomiques pour les ménages comprenant des appareils hydro-économiques pour 2 robinets, 2 douches et 1 WC.

D'après les estimations réalisées depuis des références bibliographiques existantes, le coût de dispositifs pour 30 robinets et 10 toilettes pour les établissements collectifs serait de 500 euros, et celui d'un kit à destination des ménages aux alentours de 35 euros. Ces investissements seraient amortis en 5 ans compte tenu des économies efficaces et immédiates de chaque installation (par exemple, un kit pour les ménages ferait réduire de 33% la consommation en eau).

Sources bibliographiques :

L'association des îles du Ponant, programme SMILO (2017). Fiche projet disponible sur <http://www.smilo-program.org/en/ressources/good-practice-sheet/fiche/4>

Exemple de projet

MAC'EAU : pour une économie d'eau à l'échelle du département

Localisation du projet :

Département de la Gironde

Dimensionnement du projet :

80 000 particuliers et 108 bâtiments publics

Porteur du projet :

Conseil départemental de la Gironde

Autres acteurs du projet :

Union Européenne

Financements :

Le projet a été financé à hauteur de 50% par l'Union Européenne, 10% par la région Nouvelle Aquitaine et 20% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Contexte :

Le projet européen MAC'Eau vise à tester des solutions de réduction des pressions sur la ressource en eau. Pour cela, plusieurs essais sont réalisés dont, dans le département de la Gironde, un travail sur les économies d'eau tant sur les usages que sur les réseaux d'eau.

Résumé du projet :

Le département de la Gironde a réalisés les essais suivants :

- (1) distribuer 80 000 kits hydro-économiques pour les particuliers ;
- (2) installer des systèmes hydro-économiques sur 108 établissements publics ;
- (3) fournir 70 récupérateurs d'eau de pluie aux particuliers et collectivités ;
- (4) travailler avec le service d'eau potable du Blayais en améliorant la performance du réseau et en diminuant la pression par l'installation de 6 modulateurs de pression.

L'ensemble des essais combinés a permis une économie annuelle de :

- (1) 800 000 à 900 000 m³ d'eau pour le réseau d'eau potable ;
- (2) 700 000 à 800 000 m³ d'eau pour les 8,5% des foyers girondins ayant bénéficiés des kits hydro-économiques.

Sources bibliographiques :

Laperche, D. (2018). MAC'EAU : pour une économie d'eau à l'échelle du département, Environnement et Technique, Juillet-Août 2018, n°382, p24-25.

Action - Q1.3 - Limiter le développement d'activités fortement dépendantes de la ressource en eau			
Description	Le développement d'activités consommatrices d'eau en forte quantité n'est pas cohérent avec les prévisions climatiques futures. Il est donc impératif d'accompagner les entreprises vers des techniques alternatives à l'eau, ou à développer des systèmes hydro-économes (mesures Q1.1, Q1.2 et AS8)		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1, AA1.3, AF1.5, Q1.1, Q1.2, Q1.4		

Action - Q1.4 - Développer la réutilisation des eaux usées traitées			
Description	Identifier les stations d'épuration dont les rejets pourraient être valorisés (compte tenu des enjeux quantitatifs des milieux récepteurs), recenser les activités présentes à proximité susceptibles d'utiliser les eaux usées traitées, sensibiliser les acteurs, soutenir l'élaboration puis la mise en oeuvre des projets de réutilisation		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	>5 ans	Délais de réponse du milieu	>5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1		
<i>Documentation relative à l'action Q1.4</i>			
Sujet	Comment réussir son projet de réutilisation des eaux usées traitées [RÉUT]		
<i>Arpe (2018). Comment réussir son projet de réutilisation des eaux usées traitées [RÉUT]. Disponible sur : https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-30744-reut-guide.pdf</i>			

Action - Q1.5 - Développer des espaces verts collectifs peu consommateurs d'eau			
Description	Inciter les collectivités à développer des espaces verts adaptés aux conditions climatiques futures, et notamment aux stress hydriques.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1		

Q2 - Diminuer les pertes d'eau	
Objectif de la mesure	Adapter les stratégies locales relatives à l'utilisation de la ressource en eau compte tenu des évolutions climatiques futures
<p>Cette mesure se décline en plusieurs actions à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Q2.1 - Améliorer la performance des réseaux de distribution - Q2.2 - Développer une politique tarifaire incitative, notamment en période estivale - Q2.3 - Limiter le drainage 	

Action - Q2.1 - Améliorer la performance des réseaux de distribution			
Description	Poursuivre les politiques d'incitation à l'amélioration des rendements des services de distribution d'eau, dans un contexte rendu plus porteur pour cette politique avec la reprise de petits services par les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	>5 ans	Délais de réponse du milieu	>5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3		
Illustration relative à l'action Q2.1			
Exemple de projet	La performance des réseaux de l'Agglomération de Colmar		
<p><u>Localisation du projet :</u> Communauté d'Agglomération de Colmar, Communauté de Communes du Pays du Ried Brun et le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) Hardt Nord</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> 360 km de canalisation d'eau potable alimentant 93 000 usagers</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Colmarienne des Eaux</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> -</p> <p><u>Financements :</u> Non connus</p>			
<p><u>Contexte :</u> Dans le but de limiter le gaspillage de la ressource en eau, de diminuer le coût énergétique du traitement des eaux et de responsabiliser les acteurs bénéficiant du service d'eau potable, la Colmarienne des Eaux a mis en place une campagne d'amélioration du rendement du réseau d'eau.</p>			

Résumé du projet :

Le projet consiste à :

- (1) Mettre en œuvre des campagnes de quantification par quartier permettant de mieux cerner les zones à fuite ;
- (2) mettre en œuvre des campagnes annuelles systématiques de recherche de fuite notamment dans les zones où la quantification a relevé des anomalies ;
- (3) sectoriser le réseau de distribution d'eau par mise en place de compteurs généraux par commune ou secteur ;
- (4) prélocaliser les fuites par mise en place de 120 capteurs permanents et 50 capteurs mobiles ;
- (5) raccourcir le temps d'intervention pour la réparation des fuites détectées.

Ces différentes travaux ont permis d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable de près de 9% en 15 ans (en 2000, le rendement était de 77,1%, contre 85,8% en 2015), et ce malgré l'arrivée de nouvelles communes dont les réseaux n'étaient pas très performants.

Sources bibliographiques :

Colmar Agglomération, Colmar (2016). Des outils économiques pour la mise en œuvre des politiques locales – Les Sociétés d'Economies Mixte (SEM) par ailleurs leviers d'actions dans le développement durable. Disponible sur : <http://www.colmar.fr/sites/colmar.fr/files/sortir/developpement-durable-sem.pdf>

Action - Q2.2 - Développer une politique tarifaire incitative, notamment en période estivale			
Description	En tenant compte de la capacité des ménages à payer et de l'acceptabilité sociale, développer des tarifications incitant aux économies d'eau.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1		

Action - Q2.3 - Limiter le drainage			
Description	Interdire la création de nouveau drainage, réhabiliter les parcelles drainées. Le drainage diminue la réserve en eau utile dans le sol.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AA1.3, AF1.5, I2.5, I2.6, P1.5		

Q3 - Mener une stratégie de gestion des étiages

Objectif de la mesure	Adapter les stratégies locales relatives à l'utilisation de la ressource en eau compte tenu des évolutions climatiques futures
Cette mesure comporte une action : Q3.1 - Accompagner l'organisation des gestions de crises	

Action - Q3.1 - Accompagner l'organisation des gestions de crises

Description	Anticiper les étiages potentiels (prévention), renforcer les alertes d'étiages (communication), identifier les moyens à mettre en œuvre pour éviter les crises (interconnexions) ou pour y faire face (citernes, pompes de secours ...)		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1		

Q4 - Rétablir la circulation naturelle de l'eau

Objectif de la mesure	Adapter les stratégies locales relatives à l'utilisation des la ressource en eau compte tenu des évolutions climatiques futures
------------------------------	---

Cette mesure se décline en deux actions à savoir :

- Q4.1 - Rétablir la fonctionnalité des zones humides
- Q4.2 - Rétablir la fonctionnalité des cours d'eau

Action - Q4.1 - Rétablir la fonctionnalité des zones humides

Description	Les zones humides sont des zones tampons de restitution lente et longue dans le temps d'eau. Cette mesure peut être développée en s'appuyant sur les stratégies existantes et cohérentes avec l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1, I2.2, P1.2		

Illustrations relatives à l'action Q4.1

Exemple de projet	Restauration du site de l'étang des 7 chênes à Namsheim
--------------------------	---

Localisation du projet :

Namsheim (Haut-Rhin)

Dimensionnement du projet :

-

Porteur du projet :

Commune de Namsheim (68)

Autres acteurs du projet :

Association des pêcheurs et l'association BUFO (suivi écologique)

Financements :

Le financement du projet est à hauteur de 54 300 € sur un budget total de 66 300 € et a été réalisé par l'AERM et le Département du Haut-Rhin.

Contexte :

L'Étang des 7 chênes est un ancien bras du Rhin surcreusé en étang de pêche dans les années 1980. Sur ce site, plusieurs problématiques ont été soulevées : une pente trop importante, une végétation peu présente et des variations du niveau d'eau favorisant la dégradation des berges. De plus, l'ancien bras du Rhin situé dans la continuité de l'étang n'était plus en eau et différents arbres et arbustes s'y sont installés. L'association assure la gestion écologique du site.

Résumé du projet :

L'objectif principal du projet était de renaturer la zone et de restaurer la capacité d'écoulement du bras mort. Les travaux ont inclus :

- (1) la restauration des berges de l'étang ;
- (2) la création d'une zone de hauts fonds dans l'étang, pouvant accueillir une roselière ;
- (3) la restauration du bras mort (enlèvement des arbres, création d'un réseau de mares en creusant des dépressions jusqu'au toit de la nappe alluviale).

Sources bibliographiques :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill-Nappe-Rhin (2017). Fiche retour d'expérience - Edition 2017 - Restauration du site de l'étang des 7 chênes. Disponible sur : http://www.gesteau.fr/sites/default/files/6-fiche-retour-exp_cdc-plaine-du-rhin-v2.pdf

Exemple de projet

Restauration et préservation de la zone humide remarquable du vallon des Noires Feignes

Localisation du projet :

Pouxieux et Arches (Vosges)

Dimensionnement du projet :

30 hectares

Porteur du projet :

Communes de Pouxieux et d'Arches (Vosges)

Autres acteurs du projet :

Conseil Départemental 88, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Direction Départementale des Territoires 88, Chambre d'Agriculture 88, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Conservatoire des Espaces Naturels Lorraine

Financements :

Non connus

Contexte :

Les communes d'Arches (1 800 habitants) et de Pouxieux (2 000 habitants) se sont associées pour assurer la maîtrise foncière et l'usage du vallon des Noires Feignes. Cet espace naturel sensible de 30 ha accueille une mosaïque de milieux : tourbière de basse altitude, prairies humides, forêt d'aulnes marécageuse abritant une faune et une flore caractéristique. Il comportait des secteurs dégradés (présence d'épicéas, étang en barrage de cours d'eau).

Résumé du projet :

Les communes ont tout d'abord mené une animation foncière auprès des quelque 150 propriétaires privés (plus de 200 parcelles). Elles ont ainsi pu acquérir une quarantaine de parcelles, effectuer des échanges ou signer des conventions de protection, plus particulièrement avec les exploitants agricoles. A travers cette opération, communes, propriétaires et agriculteurs se sont engagés à maintenir l'équilibre écologique du site, à éviter sa dégradation et à garantir le maintien des bonnes pratiques en faveur des prairies.

Les communes ont également procédé à la coupe de plusieurs plantations d'épicéas, afin de permettre à la forêt humide naturelle de regagner sa place, de diversifier les habitats et de favoriser la circulation et la qualité des eaux.

Enfin, un étang en barrage au cours d'eau a été effacé.

De nombreuses réunions d'information auprès des élus locaux et des habitants ont permis d'insister sur le caractère singulier de ce patrimoine naturel et d'expliquer l'intérêt de sa préservation. Depuis ces actions, des espèces remarquables et protégées sont réapparues (Rossolis intermédiaire, Wahlenbergie).

Sources bibliographiques :

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (2015). *Trophées de l'eau 2015 : Deux communes et le vallon des Noires Feignes*. Disponible sur

http://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/medias/actus/2015/fiches_trophees/pouxoux_arches.pdf

Action - Q4.2 - Rétablir la fonctionnalité des cours d'eau			
Description	La restauration de la fonctionnalité des cours d'eau influence la quantité d'eau dans les sols. En effet, un cours d'eau canalisé draine les eaux d'une parcelle, et l'assèche. Alors qu'un cours d'eau méandré permet d'augmenter le taux d'eau dans les sols par l'étalement de sa nappe d'accompagnement.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des usagers face aux évolutions climatiques futures.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	>5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1, I2.4		
Illustrations relatives aux actions Q4.2			
Exemple de projet	Renaturation du Woigot au niveau de l'étang de la Sangsue		
<p><u>Localisation du projet :</u> Briey (Meurthe-et-Moselle)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Syndicat mixte du contrat de rivière Woigot</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> -</p> <p><u>Financements :</u> Le financement a été réalisé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p>			
<p><u>Contexte :</u> Créé en 1987, le syndicat fédère 13 communes. Parmi ses compétences figure l'aménagement du lit et des berges du Woigot et de ses affluents. Le plan d'eau de la Sangsue, en barrage direct sur le Woigot, souffrait d'un important envasement et constituait un obstacle majeur à la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau.</p>			

Résumé du projet :

Les quatre années consacrées aux études ont permis de mûrir ce projet, qui est passé d'un simple objectif technique de réduction de l'envasement (85 000 m³ de sédiments réutilisés en terrassement), à une nouvelle conception d'ensemble intégrant toutes les problématiques du site : hydraulique, inondation, écologique, paysagère, amélioration du cadre de vie, loisir et déplacement pour les riverains et autres visiteurs occasionnels.

Les travaux réalisés pendant 2 ans ont permis de supprimer le barrage qui retenait le plan d'eau, de créer un nouveau lit pour le Woigot, de recréer le plan d'eau en dérivation du cours d'eau, de redessiner le Woigot en aval, d'y créer des zones humides et de supprimer un seuil. Pour faire adhérer riverains et usagers, un soin particulier a été apporté à l'information autour de ce projet, en mobilisant différents canaux d'information : site internet dédié, panneaux pédagogiques sur site, visites de chantiers, exposition photos, dossier de presse, plaquettes...

Sources bibliographiques :

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (2015). *Trophées de l'eau 2015 : Le syndicat et le plan d'eau redevenu rivière.* Disponible sur : http://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/medias/actus/2015/fiches_trophees/briey.pdf

Exemple de projet

Restauration de la Semoy au niveau du déversoir de La Racine

Localisation du projet :

Monthermé (Ardennes)

Dimensionnement du projet :

-

Porteur du projet :

Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne (Aedennes)

Autres acteurs du projet :

BAMEO/COREBAM et Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Financements :

Le financement du projet a été réalisé par BAMEO/COREBAM et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Contexte :

Le déversoir de la Racine est situé sur un bras de la Semoy à 400 m en amont de la confluence avec la Meuse, dans la commune de Monthermé (08). C'est un vestige du patrimoine local, lié à l'origine de l'abbaye voisine de Laval Dieu. Actuellement, il assure la présence d'un plan d'eau, véritable base de loisirs de Monthermé, mais surtout il permet à l'entreprise FORGEX, de s'alimenter en eau via un canal usinier qui part de l'ouvrage.

Le site a été identifié comme potentiellement intéressant pour installer une production d'hydroélectricité, mais une étude de faisabilité a démontré en 2010 que cela n'était pas financièrement rentable. De plus, le classement de la Semoy sur les listes 1 et 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement implique l'obligation d'y assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs et être mis en conformité avant la fin 2018.

Dans le même temps, un consortium privé (BAMEO/COREBAM) réalise des travaux sur la Meuse et doit engager des opérations de restauration au titre des mesures compensatoires, y compris une frayère envisagée sur la Semoy.

Résumé du projet :

Les études menées pour le compte de la Communauté de Communes Meuse et Semoy, dans un premier temps, puis de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne depuis le 1^{er} Janvier 2017, visent à définir un programme de travaux prenant en compte les obligations environnementales et les enjeux locaux. Le projet devrait comporter la destruction de 74 m de barrage (sur 85 m au total) tout en maintenant l'alimentation de l'usine FORGEX selon des modalités à valider (canalisation enterrée ? culée de 20m en rive gauche ?). Ainsi, la continuité piscicole et sédimentaire sera assurée entre la Meuse et la Semoy.

Sources bibliographiques :

Communauté de Communes Vallées et Plateaux d'Ardennes (2017). Réunion du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateaux d'Ardennes – 27 novembre 2017. Disponible sur :

<https://www.cc-valleesetplateaudardenne.fr/wp-content/uploads/2018/02/pv-nov.pdf>

Direction Départementale des Territoires des Ardennes (2010). Potentiel hydroélectrique d'ouvrages existants dans les Ardennes - Etude de faisabilité du site de Monthermé. Disponible sur :
http://www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Montherme_cle2257bf.pdf

Commune de Montherme (2017). La lettre d'information municipale n°40. Disponible sur :
http://www.montherme.fr/la-lettre-info-municipale/lim40/lim_40.pdf

Commune de Montherme (2018). La lettre d'information municipale n°41. Disponible sur :
http://www.montherme.fr/la-lettre-info-municipale/lim41/lim_41.pdf